



CR du Conseil d'Orientation de l'ENSAM du 13 novembre 2018

L'ENSAM va déménager au Havre, mais pas avant 2021 !

Liste des participants :

- **Administration :** Mr Thierry COQUIL (DAM), Mr Pierre-Yves ANDRIEU (IGAM), Mr Pierre LEONARD (IGEM), Mr Frédéric GUEUDAR-DELAHAYE (Directeur DPMA), Mme Fabienne RICARD (Directrice-adjointe DEB), Mme Evelyne ILIOU (DG adjointe ENSM), Mme Marie-Pierre MANTESE (MTES-SG), Mr Jean-Marie COUPU (DIRMer MEMNor), Mr Bernard MEYZIE (DREAL Normandie), Mr Ronan LE SAOUT (DDTM 33), Mme Isabelle TANCHOU (DAM), Mr Vincent DENAMUR (DAM), Mr Édouard WEBER (DAM), Mme Élisabeth RICHON (SG-DRH)
- **ENSAM :** Mr Marc CHAPALAIN (Directeur), Mme Pascale OFFRET (Directrice adjointe), Mr Nicolas LEMESLE (Adjoint au directeur), Mme Anne FRANCE (SG), Mr Gilles HOECHSTETTER, Mr Sylvain RABEAU, Mr Mathieu REUNAVOT.
- **Représentants des personnels :** Mr Michel CERES (UNSA), Marie LEVARAY (CFDT), Bernard OGOR et Jérémie JEGOU (FO).
- **Autres participants :** François MANDIN (Université de Nantes), François GAUTHIEZ (AFB), Mr Georges TOURET, Mme Chloé MATHY, Mme Corinne JOYEUX-ALAZET,

Sous la présidence de Monsieur Thierry COQUIL, directeur des affaires maritimes, s'est tenu le conseil d'orientation (CODOR) de l'ENSAM.

Après l'introduction effectuée par le directeur des affaires maritimes et la présentation des membres du CODOR, Monsieur Marc CHAPALAIN, directeur de l'ENSAM nous a présenté la carte d'identité de l'école des affaires maritimes et un bilan synthétique des formations continues et initiales.

L'ENSAM c'est 16 ETP.

126 intervenants / formateurs en 2015 ; 141 en 2016 et 160 en 2017.

49 prestataires de formation en 2015 ; 57 en 2016 et 62 en 2017.

En 2017 le budget total de l'ENSAM était de 721 000€, en 2016 de 744 000€ et 756 000€ en 2015. Nous notons que le budget de fonctionnement qui représentait 16 % du budget total de 2017, était de 20 % en 2015. Les % des budgets de la formation continue et des formations initiales restant à peu près les mêmes : FC 46 % en 2017 et 2016 et FI 38 % pour 2017 et 2016.

Le service de la formation continue, a réalisé en 2016, 94 sessions de formation représentant 3764 journées stagiaires ; 123 sessions en 2017 représentant 4230 journées stagiaires.

Le bilan des formations initiales dispensées par l'ENSAM pour les années 2016 – 2017 ; 2017 – 2018 et 2018 -2019 restant à peu près les mêmes soit environ 54 agents en moyenne tous les ans,

toutes catégories d'agents confondues.

Les chiffres pour l'année 2018 ne seront connues qu'en début 2019.

Nous a été présenté l'évolution des formations et les actions innovantes en matière de formation de l'ENSAM avec l'offre annuelle de stages de formation professionnelle en cours de carrière au titre du programme affaires maritimes, les formations initiales des personnels de catégorie A, B et C ; les coopérations et les partenaires de l'ENSAM ; les actions de formation à destination de nos collègues en outre-mer (14 formations depuis 2015) et le positionnement de l'école à l'international.

Des formations « environnement marin » seront consolidées en 2019 avec un partenariat appuyé avec l'AFB et la DEB. De nouvelles formations pêche et aquaculture ont ainsi été créées en 2018 et création en mars 2019, d'une formation « socle » pour les nouveaux agents des cultures marines, d'une formation sur le suivi et la tutelle des Organisations Professionnelles et de Producteurs.

Les affectations des ITPE en sortie d'école après la 4ème année de spécialisation ISN étant connue trop tardivement et de ce fait ne donnant pas satisfaction aux intéressés, des solutions seront recherchées pour une meilleure visibilité.

Nous a été également présenté le projet de contrat d'objectifs et de performance dans le cadre d'AM2022 ; ce contrat se décompose en 4 axes stratégiques et a pour objectif de mieux répondre aux besoins en compétences des acteurs publics ; d'affirmer l'offre de formation de l'ENSAM et sa position comme école référente en matière d'administration maritime et de réussir la relocalisation de l'ENSAM au Havre dans les locaux de l'ENSM.

L'UNSA a fait part de l'attachement des agents des affaires maritimes à son école de formation qu'est l'ENSAM et a rappelé les difficultés rencontrées lors du déménagement de Bordeaux à Nantes en 2010. L'UNSA a demandé que des actions soient mises en œuvre afin d'accompagner au mieux, les agents civils de l'école qui ne souhaiteraient pas « migrer » au Havre avec un accompagnement personnalisé, la parution d'un arrêté de restructuration comme cela a été fait pour l'ENSM cette année et qui a permis à un certain nombre d'agents de bénéficier d'une mobilité dès cet automne.

Le directeur de l'ENSAM a précisé que la relocalisation de l'ENSAM ne se ferait pas avant la rentrée 2021 et que dans tous les cas l'école devrait avoir quitté ses locaux de Nantes au plus tard en 2022. Un groupe de travail ENSM – ENSAM a été constitué, une première réunion s'est tenue au Havre en octobre dernier concernant la configuration des locaux dédiés à l'ENSAM, des pistes de mutualisation de matériels sont à l'étude.

Le représentant de l'UNSA
Michel CERES